

• ÉDITION À JOUR • SEPTEMBRE 2026

Qui peut financer votre formation ?

Salarié, demandeur d'emploi, jeune en alternance, agent public : **chaque situation ouvre des droits différents**. Ce guide les présente un par un, avec les conditions, les montants et les délais en vigueur, **lois de 2025 et 2026 comprises**.

TITRES RECONNUS PAR L'ÉTAT • À DISTANCE OU À AUBAGNE • ORGANISME CERTIFIÉ QUALIOP

Trouver votre financement →

ri7.fr

● PAR OÙ COMMENCER

Quelle est votre situation aujourd'hui ?

Votre statut décide des financements possibles. **Repérez votre ligne, puis allez directement aux pages indiquées.** Plusieurs dispositifs peuvent se cumuler : le CPF avec l'AIF, le CPF avec une aide de l'employeur.

Vous avez moins de 30 ans et vous voulez vous former en étant salarié d'une entreprise	CONTRAT D'APPRENTISSAGE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	p. 6 p. 7
Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à France Travail, indemnisé ou non	CPF AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION PASS SUD FORMATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	p. 3 p. 4 p. 7
Vous êtes salarié du privé en CDI ou en CDD, et vous voulez évoluer ou changer de métier	CPF PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE PÉRIODE DE RECONVERSION	p. 3 p. 5
Vous êtes agent public fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière	CPF CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE	p. 3 p. 8
Vous êtes licencié pour motif économique par une entreprise d'au moins 1 000 salariés	CONGÉ DE RECLASSEMENT CPF	p. 8 p. 3

● CE QUI A CHANGÉ DEPUIS L'ANCIEN GUIDE

Quatre évolutions à connaître avant de monter votre dossier.

La Pro-A n'existe plus

Supprimée au 1er janvier 2026 avec les Transitions collectives. Elle est remplacée par la **période de reconversion** (page 5).

Les titres RNCP restent sans plafond

La loi de finances 2026 plafonne le CPF pour le permis, le bilan de compétences et certaines certifications courtes, **pas pour les titres reconnus par l'État.**

Le CPF coûte 150 € aux salariés

La participation obligatoire est passée de 103,20 € à 150 € en avril 2026. Les demandeurs d'emploi en restent dispensés (page 3).

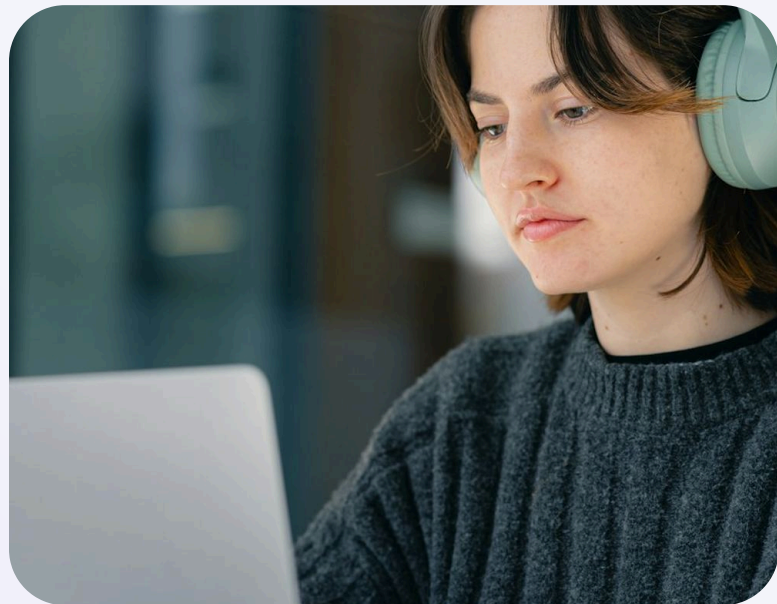
Pôle emploi est devenu France Travail

Depuis 2024. L'aide individuelle à la formation et les dossiers des demandeurs d'emploi passent par votre conseiller France Travail (page 4).

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION • CPF

Vos droits à la formation, en euros, sur votre compte.

Toute personne active dès 16 ans dispose d'un CPF, **jusqu'à son départ à la retraite** : salarié, demandeur d'emploi, indépendant, agent public. Chaque année travaillée l'alimente. **Les droits restent acquis** quand vous changez d'employeur ou perdez votre emploi.



Trois repères pour savoir ce que votre compte peut payer.

CE QUE VOUS CUMULEZ

500 € par an

Pour une année à mi-temps ou plus, **jusqu'à 5 000 €**. Sans CAP ni diplôme équivalent : 800 € par an, jusqu'à 8 000 €.

CE QUE VOUS PAYEZ

150 €

Participation obligatoire depuis avril 2026, par formation. **Dispensés** : demandeurs d'emploi, salariés dont l'employeur complète le CPF, et quelques autres cas prévus par la loi.

CE QUI EST FINANCÉ

Sans plafond

pour les **titres et diplômes reconnus par l'État (RNCP)**, ceux que prépare l'École Ri7. Plafonds depuis février 2026 : permis B, bilan de compétences, certifications du Répertoire spécifique.

Votre compte ne couvre pas tout le prix ? Le reste peut être complété par **votre employeur, France Travail, votre OPCO ou la Région**. La demande se fait en trois étapes.

- 01 Vous ouvrez votre compte** Sur **moncompteformation.gouv.fr** ou l'application, avec une identité numérique FranceConnect+. Votre solde s'affiche.
- 02 Vous choisissez la formation Ri7** Vous envoyez la demande d'inscription depuis la fiche de la formation. **L'école vous répond et vous transmet la proposition** : dates, prix, reste à charge.
- 03 Vous validez** Vous acceptez la proposition et réglez la participation si elle s'applique. **Anticipez : l'inscription doit être validée plusieurs semaines avant l'entrée en formation.**

• RÉMUNÉRATION

Demandeur d'emploi indemnisé : vous conservez votre allocation pendant une formation validée par votre conseiller France Travail. **Non indemnisé** : une rémunération de formation est possible, sur décision de votre conseiller. **Salarié** : hors temps de travail, pas de rémunération spécifique ; sur le temps de travail, avec l'accord de l'employeur, votre salaire est maintenu.

DEMANDEURS D'EMPLOI • FRANCE TRAVAIL ET RÉGION SUD

Sans emploi, deux aides complètent votre CPF.

L'une vient de France Travail, l'autre de la Région Sud. **Les deux passent par un conseiller, et les deux se préparent tôt.**

Aide individuelle à la formation • AIF

POUR QUI

Les **demandeurs d'emploi inscrits à France Travail**, indemnisés ou non, et les personnes en contrat de sécurisation professionnelle.

CE QUI EST FINANCÉ

Le coût de la formation **qui reste après les autres financeurs**, votre CPF en premier. Versée directement à l'école.

VOTRE RÉMUNÉRATION

Vous **conservez votre allocation**. Sans allocation, une rémunération de formation France Travail est possible.

01

Votre conseiller valide le projet

La formation doit être **cohérente avec votre projet de retour à l'emploi**. C'est le point décisif du dossier.

02

L'école dépose le devis

Ri7 saisit le devis sur la plateforme de France Travail. **Votre conseiller l'étudie** : contenu, coût, durée.

03

Vous recevez la décision

Accord ou refus. En cas d'accord, **vous devenez stagiaire de la formation professionnelle**. Déposez le dossier au moins 15 jours avant l'entrée.

Pass Sud Formation • Région Sud

POUR QUI

Dès 16 ans, **domicilié en Provence-Alpes-Côte d'Azur**, demandeur d'emploi ayant quitté l'école depuis plus d'un an.

CE QUI EST FINANCÉ

9 500 €

au plus, dans la limite de 35 € de l'heure, pour une **formation certifiante en région Sud**. Transport, logement, garde d'enfants : 1 à 3 € de l'heure selon le quotient familial.

LE DÉLAI

90 à 60 jours

avant l'entrée en formation : **une demande hors délai est rejetée**. Dépôt sur aidesformation.maregionsud.fr, après avoir vu votre conseiller.



Des budgets limités

L'AIF et le Pass Sud Formation dépendent d'enveloppes annuelles. **Un dossier complet peut être refusé ou reporté faute de budget**. Vérifiez l'ouverture du dispositif avec votre conseiller avant de choisir votre date d'entrée.

SALARIÉS • CHANGER DE MÉTIER SANS DÉMISSIONNER

Vous êtes salarié : **gardez votre salaire** pendant la formation.

Deux dispositifs financent une formation longue sans rompre votre contrat. **Le premier se demande seul, le second se construit avec l'employeur.**

Projet de transition professionnelle • **PTP**

L'ancien « CPF de transition ». Votre formation et votre salaire sont pris en charge par **Transitions Pro**, l'association paritaire de votre région.

ANCIENNETÉ

En CDI : 2 ans de salariat, dont 1 an dans l'entreprise. **En CDD :** 2 ans sur 5 ans, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois.

Aucune ancienneté exigée pour un travailleur handicapé ou après un licenciement économique ou pour inaptitude.

DEMANDE À L'EMPLOYEUR

120 jours

avant une formation de 6 mois ou plus à temps plein, **60 jours** sinon. Il répond sous 30 jours ; **sans réponse, l'absence est accordée.** Il peut la reporter de 9 mois au plus.

APRÈS LA FORMATION

Depuis 2026, l'employeur vous informe **trois mois avant la fin** de votre droit à retrouver votre poste, ou un poste équivalent au même salaire.

VOTRE SALAIRE PENDANT LE PTP

SALAIRE JUSQU'À 2 SMIC

SALAIRE AU-DELÀ DE 2 SMIC

Formation d'un an ou 1 200 h au plus

100 %

90 %

Au-delà d'un an ou de 1 200 h

100 %

60 %

sans descendre sous 2 SMIC

Période de reconversion • **nouveau en 2026**

Elle remplace la Pro-A depuis le 1er janvier 2026. **Vous préparez une certification reconnue en alternant formation et travail**, dans votre entreprise ou dans une autre.

RECONVERSION INTERNE

Vous changez de métier chez votre employeur

Votre contrat continue, **vos salaire est maintenu.** Un accord écrit fixe la durée et l'organisation.

RECONVERSION EXTERNE

Vous rejoignez une autre entreprise

Votre contrat est suspendu. Vous signez avec l'entreprise d'accueil **un CDI ou un CDD d'au moins 6 mois**, qui fixe votre rémunération.

• EN PRATIQUE

150 à 450 heures de formation sur 12 mois au plus, jusqu'à 2 100 heures sur 3 ans si un accord de branche le prévoit. L'OPCO de l'entreprise finance la formation ; vous pouvez y ajouter votre CPF. **La demande vient de vous ou de l'employeur, mais l'accord de l'employeur est indispensable.**

● ALTERNANCE · CONTRAT D'APPRENTISSAGE

En apprentissage, vous êtes payé pour vous former.

Vous êtes salarié d'une entreprise et étudiant de l'école. **La formation est financée par l'OPCO de l'entreprise : vous ne payez rien.** Chaque mois, vous recevez un salaire.

POUR QUI

16 à 29 ans

révolus. **Sans limite d'âge** pour un travailleur handicapé, un projet de création ou de reprise d'entreprise, un sportif de haut niveau. Jusqu'à 35 ans dans certains cas de second contrat.

LE CONTRAT

6 mois à 3 ans

En CDD ou en CDI. L'entreprise le transmet à son OPCO dans les **5 jours ouvrables** qui suivent le début.

SANS ENTREPRISE

3 mois

Vous pouvez **commencer la formation avant d'avoir signé**, avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle, le temps de trouver votre entreprise (Code du travail, art. L. 6222-12-1).

Votre salaire minimum dépend de votre âge et de l'année du contrat. En pourcentage du SMIC, soit 1 867,02 € brut par mois en 2026.

ANNÉE DU CONTRAT	MOINS DE 18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1re année	27 % 504,09 €	43 % 802,82 €	53 % 989,52 €	100 % 1 867,02 €
2e année	39 % 728,14 €	51 % 952,18 €	61 % 1 138,88 €	100 % 1 867,02 €
3e année	55 % 1 026,86 €	67 % 1 250,90 €	78 % 1 456,27 €	100 % 1 867,02 €

Montants bruts mensuels minimaux. Dès 21 ans, le pourcentage s'applique au salaire minimum de la convention collective s'il est plus élevé que le SMIC. **Jusqu'à la moitié du SMIC, le salaire est exonéré de cotisations salariales.**

● POUR L'ENTREPRISE QUI VOUS RECRUTE

Une aide de l'État la première année, pour les contrats qui commencent avant le 1er janvier 2027.

5 000 €

MOINS DE 250 SALARIÉS · JUSQU'AU NIVEAU BAC

4 500 €

MOINS DE 250 SALARIÉS · NIVEAU BAC +2

2 000 €

MOINS DE 250 SALARIÉS · BAC +3 À BAC +5

6 000 €

APPRENTI RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Montants maximaux. Entreprises de 250 salariés et plus : 2 000 €, 1 500 € ou 750 € selon le niveau, sous condition d'effectif en alternance.

Aide réduite au prorata pour un contrat de moins d'un an.

● ALTERNANCE • CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Après 26 ans, l'alternance **reste possible.**

Le contrat de professionnalisation ouvre l'alternance **aux demandeurs d'emploi de tout âge**. La formation est financée par l'OPCO de l'entreprise, **vous êtes salarié et payé chaque mois**.

Trois publics y ont accès.

16 À 25 ANS

Pour compléter votre formation

Jeunes jusqu'à 25 ans révolus, **qu'ils aient ou non un diplôme.**

26 ANS ET PLUS

Demandeurs d'emploi

Inscrits à France Travail, **sans limite d'âge.**

MINIMA SOCIAUX

Quel que soit votre âge

Bénéficiaires du **RSA, de l'ASS ou de l'AAH**, personnes sortant d'un contrat unique d'insertion.

Votre salaire minimum dépend de votre âge et de votre niveau de diplôme à l'entrée.

VOTRE NIVEAU À L'ENTRÉE	MOINS DE 21 ANS	21 À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
Sans bac professionnel	55 % 1 026,86 €	70 % 1 306,92 €	100 % 1 867,02 €
Bac professionnel ou plus	65 % 1 213,57 €	80 % 1 493,62 €	100 % 1 867,02 €

En pourcentage du SMIC, brut mensuel pour un temps plein. Dès 26 ans, au moins le SMIC ou 85 % du minimum de la convention collective s'il est plus élevé.

Ce qui le distingue de l'apprentissage, en deux points.

DURÉE

6 à 12 mois, jusqu'à 24 mois

En CDD ou en CDI. **Jusqu'à 36 mois** pour certains publics, dont les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi de longue durée.

ENTREPRISE

Trouvée avant le premier jour

Contrairement à l'apprentissage, **vous ne pouvez pas commencer sans contrat signé**. L'entreprise le transmet à son OPCO dans les 5 jours.

● À SAVOIR

L'aide exceptionnelle à l'embauche en contrat de professionnalisation **a pris fin le 1er mai 2024**. Pour l'entreprise, l'apprentissage reste la voie la plus aidée : **si vous avez moins de 30 ans, commencez par la page 6.**

● LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE • FONCTION PUBLIQUE

Deux congés pour se former, selon votre employeur.

Ils concernent moins de monde, mais ils financent **la formation et une rémunération pendant plusieurs mois**.

Congé de reclassement

Proposé dans la lettre de licenciement pour motif économique, **dans les entreprises d'au moins 1 000 salariés**, hors redressement ou liquidation judiciaire. Vous avez 8 jours pour l'accepter.

DURÉE

4 à 12 mois

Jusqu'à **24 mois** pour une formation de reconversion. Il commence pendant le préavis.

FORMATION

Financée par **l'employeur**, après un entretien d'orientation et, si besoin, un bilan de compétences.

RÉMUNÉRATION

Votre salaire pendant le préavis, puis **au moins 65 % de votre brut moyen**, sans descendre sous 85 % du SMIC.

Congé de formation professionnelle • agents publics

Pour les fonctionnaires et contractuels des trois fonctions publiques, **après trois ans de services effectifs**.

L'administration prend en charge l'indemnité ; les frais de formation se discutent avec elle.

DURÉE

3 ans

au plus sur toute la carrière, **en une fois ou fractionnés** en semaines, journées ou demi-journées.

RÉMUNÉRATION

85 %

du traitement brut et de l'indemnité de résidence, **pendant les 12 premiers mois**, dans la limite d'un plafond.

EN CONTREPARTIE

Vous restez dans la fonction publique **trois fois la durée indemnisée**, sinon vous remboursez.

Le délai de demande dépend de votre fonction publique : **adrezsez-vous à votre service des ressources humaines au moins quatre mois avant la formation**.



Ce que ce guide ne fait pas

Il ne garantit aucun financement : **chaque accord appartient au financeur**, France Travail, la Région, Transitions Pro, l'OPCO ou l'employeur. Il décrit les règles en vigueur au 28 septembre 2026 ; **une loi peut les changer**. Un reste à charge est possible selon votre situation : nous le chiffrons avec vous avant toute inscription.

● VOTRE FINANCEMENT

Vous ne savez pas lequel vous concerne ? Nous regardons avec vous.

Dites-nous votre situation et la formation qui vous intéresse. **Nous vous indiquons les financements possibles, les délais à tenir et le reste à charge éventuel**, avant tout engagement.

PAR TÉLÉPHONE OU PAR E-MAIL

Un premier échange

Préparez votre statut, votre ancienneté et, si vous l'avez, **le solde de votre CPF** : la réponse n'en sera que plus précise.

À AUBAGNE

Une visite de l'école

Rencontrez l'équipe et voyez les salles. **Toutes les formations se suivent aussi à distance**, en direct.

Ailleurs, on apprend ce qu'est l'IA. **À Ri7, on apprend à en faire quelque chose.**

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IA ET DES MÉTIERS AUGMENTÉS • QUALIOPI

● CONTACT

Parlons de votre financement.

✉ contact@ri7.fr ☎ 06 83 78 17 91 🌐 ri7.fr



155 RUE DU DIRIGEABLE
13400 AUBAGNE
RÉFÉRENTE HANDICAP
JULIE GODET • JULIE@RI7.FR

